

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/23



ID : 001-200070118-20231219-DEL_23_12_19_05-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 6

Absents : 13

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), M. Lucien MOLINES (pouvoir à Mme Catherine SALVETTI), Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT, Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION), M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

N°2023/12/19/05– AUTORISATION DE PROGRAMME « AMENAGEMENTS VELOURUTE VOIE BLEUE » DU BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

Vu les articles L2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/01/31/12 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier applicable au 1^{er} janvier 2023,

Vu le Budget PRINCIPAL – exercice 2023, voté le 28 mars 2023,

Vu la délibération 2022/03/29/30 du 29 mars 2022 portant sur la création et l'ouverture des crédits de paiement de l'Autorisation de programme « Aménagements Véloroute Voie Bleue » pour un montant total de 3 539 034€ TTC,

Vu la délibération 2022/12/13/01 du 13 décembre 2022 portant actualisation des crédits de paiement de l'Autorisation de programme « Aménagements Véloroute Voie Bleue »,

Vu le montant des crédits de paiement mandatés pour le programme d'aménagement de la Véloroute Voie Bleue (opération budgétaire n° 55 « Aménagements Chemin de Halage ») sur l'exercice budgétaire 2023 s'élevant à 2 109 775,11 euros TTC, Considérant qu'il convient de réduire le montant de l'AP/CP « Aménagements Véloroute Voie Bleue » de 3 539 034 euros à 2 585 825,34 euros et d'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à cette AP/CP,

Monsieur le Président propose de constater les crédits réalisés en 2023 et de réduire le montant des crédits 2023 et 2024.

L'échéancier de réalisation est présenté dans le tableau ci-dessous, précédé des explications portant sur les intitulés :

- la colonne "AP" indique le montant total de l'Autorisation de Programme,
- la colonne "CP 2022" indique les dépenses déjà réalisées (pour mémoire CP correspond à Crédits de Paiement),
- la colonne "CP 2023" indique les dépenses déjà réalisées,
- la colonne "CP 2024" indique les crédits prévisionnels de l'année 2024,
- la ligne "Situation antérieure" correspond au montant initial voté par le conseil communautaire le 29 mars 2022,
- la ligne "Actualisation 2022" présente les modifications votées le 13 décembre 2022,
- la ligne "Situation après actualisation" présente l'autorisation de programme votée le 13 décembre 2022,
- la ligne "Actualisation 2023" présente les modifications proposées,
- la ligne "Situation après actualisation" présente l'autorisation de programme modifiée soumise au vote.

Autorisation de Programme Aménagements Véloroute Voie Bleue (op n° 55)	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Situation antérieure	3 539 034,00 TTC	1 074 397,00	1 760 455,00	704 182,00
Actualisation 2022		- 988 571,66	+ 988 571,66	
Situation après actualisation	3 539 034,00 TTC	85 825,34	2 749 026,66	704 182,00
Actualisation 2023	- 953 208,66 TTC		- 499 026,66	- 454 182,00
Situation après actualisation	2 585 825,34 TTC	85 825,34	2 250 000,00	250 000,00

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'actualisation des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme pour les « Aménagements de la Véloroute Voie Bleue tout en réduisant le montant de l'AP/CP à 2 585 825,34 euros TTC.

DECIDE d'inscrire les crédits de paiements tels que détaillés dans le tableau pour chaque année budgétaire concernée :

Autorisation de Programme Aménagements Véloroute Voie Bleue (op n° 55)	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Situation antérieure	3 539 034,00 TTC	1 074 397,00	1 760 455,00	704 182,00
Actualisation 2022		- 988 571,66	+ 988 571,66	
Situation après actualisation	3 539 034,00 TTC	85 825,34	2 749 026,66	704 182,00
Actualisation 2023	- 953 208,66 TTC		- 499 026,66	- 454 182,00
Situation après actualisation	2 585 825,34 TTC	85 825,34	2 250 000,00	250 000,00

AUTORISE Monsieur le Président à mandater les dépenses afférentes selon les crédits de paiement fixés annuellement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 19 décembre 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX